

MISE A JOUR SUR LES QUESTIONS DE COORDINATION :
PARTENARIATS STRATEGIQUES

I. OBJECTIFS ET CIBLAGE

1. Ce document fournit une actualisation de la collaboration entre le HCR et les organes de coordination des Nations Unies ainsi que des partenariats bilatéraux globaux avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Il complète l'exposé sur les questions de coordination présenté à la 42^e réunion du Comité permanent ainsi que l'exposé sur les aspects relatifs à la coordination des activités du HCR fourni à la session de fond de 2008 du Conseil économique et social. Conformément à ses objectifs stratégiques globaux pour 2007/2009, le HCR a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, tant au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique. Au niveau opérationnel, le HCR a accru ses activités mises en œuvre par le biais de partenaires d'exécution. Face à de nouvelles menaces émergentes et à long terme dans la sphère humanitaire, le HCR a également renforcé son engagement aux partenariats stratégiques.

II. COLLABORATION AVEC LES ORGANES DE COORDINATION
AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

2. Les changements climatiques et l'augmentation des denrées alimentaires et autres constituent deux menaces mondiales émergentes. Parallèlement, le nombre de réfugiés et d'autres personnes déplacées augmente, souvent dans des situations où la sécurité du personnel des organisations humanitaires ne peut être assurée ou lorsque la légitimité même de l'assistance humanitaire est controversée.

3. Dans ce contexte, le HCR accorde une attention particulière au rôle stratégique des instances de coordination des Nations Unies ainsi qu'à leur contribution pour affronter ces questions. En même temps, le HCR continue de contribuer au processus actuel de réforme humanitaire, notamment la consolidation de l'approche modulaire et l'amélioration du financement humanitaire. L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre de l'approche modulaire ainsi que les résultats des évaluations interinstitutions, notamment l'évaluation interinstitutions de novembre 2007, ont contribué à améliorer cette démarche. Le HCR a participé activement à ces évaluations ainsi qu'à l'application des résultats.

4. Le HCR a noté que l'allocation des ressources sous l'égide du Coordonnateur humanitaire sur la base des besoins évalués conjointement avait servi à améliorer les partenariats, appuyer les programmes souffrant auparavant de sous-financement et favoriser la fourniture d'une assistance et

d'une protection en général. Le HCR appuie fermement le Comité permanent interinstitutions dans ses activités concernant ces mesures de réforme.

5. Dans le contexte du processus de réforme humanitaire, le HCR participe également activement aux efforts visant à renforcer le système de Coordonnateur humanitaire, notamment en tant que membre du groupe chargé des questions de coordination humanitaire, organe subsidiaire du CPI. Cela implique une interaction avec le système des Coordonnateurs résidents ainsi qu'avec les acteurs du développement et de l'action humanitaire. C'est un domaine de la réforme qui a pris du retard par rapport à d'autres initiatives ; toutefois, le HCR s'engage à jouer un rôle important pour apporter les améliorations nécessaires.

6. Avec la consolidation de la réforme humanitaire, le CPI met aujourd'hui davantage d'accent sur l'examen des défis humanitaires futurs et sur les meilleurs moyens pour le Comité de faire face aux menaces émergentes, y compris les changements climatiques et l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Le HCR se félicite de l'orientation stratégique à long terme du CPI. Dans les efforts déployés pour améliorer les activités futures du CPI, le HCR a appuyé le récent élargissement de la représentation des ONG auprès de cette instance.

7. La prise de conscience plus aiguë de l'impact humanitaire des changements climatiques et de la crise alimentaire mondiale s'est traduite par la mise sur pied d'un nouveau forum des Nations Unies et par le renforcement des partenariats entre le HCR et les organisations participant à ce forum. Le HCR s'est joint au groupe de travail de haut niveau du Secrétaire général sur la crise alimentaire mondiale établi pour promouvoir une réponse unifiée face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et le HCR participe activement à l'élaboration d'un plan d'action prioritaire et à la coordination de sa mise en œuvre ultérieure.

8. Le HCR et ses partenaires clés concernant les questions alimentaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture, ont conjointement préconisé la priorité de la sécurité alimentaire des réfugiés et des autres personnes déplacées. Le HCR saisit également l'occasion de cibler à nouveau l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de fournir d'autres possibilités de moyens d'existence pour ces populations afin de soutenir les contributions précieuses du PAM et de la FAO à l'égard des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Cela est particulièrement important pour les réfugiés dans les situations prolongées et pour réagir face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

9. Le HCR renforce sa collaboration avec les institutions du système des Nations Unies afin de pallier les conséquences humanitaires des changements climatiques, en particulier au sein du CPI et du Comité de haut niveau sur les programmes qui élabore des stratégies de réponse pour remédier à ces problèmes. En outre, le HCR joue un rôle moteur dans l'examen de l'incidence des changements climatiques sur les mouvements de population. Au sein du CPI, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le représentant du Secrétaire général pour les droits humains des déplacés internes, le HCR étudie actuellement l'impact des changements climatiques sur la migration et le déplacement. Le HCR a pour but d'éclaircir les rôles et les responsabilités et d'améliorer les politiques et les pratiques dans les domaines de l'alerte précoce, de la préparation, de l'allègement des souffrances et de la réponse.

10. Au sein du CPI, le HCR conduit un processus interinstitutions pour faire face à l'aggravation du problème que pose la restriction de l'accès aux populations nécessiteuses – la contraction de l'espace humanitaire. Le HCR a conduit des efforts pour réaffirmer les principes humanitaires et garantir un espace aux institutions humanitaires pour qu'elles aident les personnes qui en ont besoin. Parmi les initiatives de plaidoyer interinstitutionnel afin de réaffirmer les principes humanitaires, il convient de citer l'appel lancé dans la récente résolution du Conseil économique et social de 2008 concernant les questions humanitaires en vue de mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs d'agressions et de violences contre le personnel humanitaire. Le Haut Commissaire s'est exprimé à bien des occasions sur cette question et le HCR continuera de renforcer ses partenariats dans le contexte du CPI pour promouvoir un respect plus strict des principes humanitaires.

11. Le HCR continue de participer activement au Conseil économique et social, fournissant des contributions au Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies. Le HCR apprécie l'occasion qui lui est ainsi offerte pour dialoguer avec les Etats membres sur les défis humanitaires contemporains.

12. Le HCR participe activement aux activités d'autres organes clés de coordination tels que le Comité des chefs de secrétariat pour la coordination ainsi que ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Comité exécutif pour les affaires humanitaires (CEAH) et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS).

13. L'année 2008 a été le théâtre de changements au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, avec la création d'un groupe consultatif afin d'orienter la présidence du GNUD sur la gestion des dimensions opérationnelles du GNUD et du système de Représentant résident. Le groupe consultatif du GNUD se compose de membres permanents et temporaires par roulement et le HCR s'est joint au groupe consultatif en tant que l'un des dix membres permanents clés.

14. Le HCR ne peut à lui seul mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés. L'initiative « Unis dans l'action » offre à l'Organisation une plateforme unique pour engager le reste du système des Nations Unies dans l'appui aux activités visant à trouver des solutions au sort des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR. Elle contribue également à jeter un pont entre les secours et le développement. Le HCR participe étroitement aux activités dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » dans cinq des huit pays pilotes (Albanie, Mozambique, Pakistan, Rwanda et République-Unie de Tanzanie).

III. PARTENARIATS BILATERAUX AVEC LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

15. Dans un environnement caractérisé par la crise alimentaire mondiale, l'augmentation du prix des combustibles et des sources d'énergie ainsi que les changements climatiques, le HCR renforce ses partenariats bilatéraux avec d'autres organisations des Nations Unies. Les liens traditionnellement forts, comme avec le PAM, sont encore plus importants dans le contexte de la crise alimentaire mondiale contemporaine ; le HCR s'emploie activement à renforcer ses liens avec la FAO afin d'accroître la sécurité alimentaire des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

16. Concernant les droits humains, le HCR continue de coopérer avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, les sept organes de traité et les procédures spéciales et contribue aux activités du Conseil des droits de l'homme. Les consultations annuelles du HCR en 2008 avec les ONG ont eu lieu avec pour thème « les droits humains » dans le contexte de l'appui du HCR à la campagne lancée pour le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

17. Le nombre de déploiements de VNU n'a cessé de croître. En 2007, 945 VNU ont été déployés dans 74 opérations, dont 444 VNU nationaux.

18. L'approche modulaire a permis de mieux cibler des secteurs tels que le relèvement et la transition, ce qui a permis une meilleure collaboration entre le HCR et le PNUD. La collaboration avec l'OIM s'est élargie pour couvrir des questions telles que la migration et les changements climatiques. En outre, l'OIM continue de co-diriger le module global concernant les abris d'urgence et de participer activement à d'autres modules.

19. Le partenariat entre le HCR et UN-Habitat s'est élargi moyennant la coopération dans le cadre des modules d'abris d'urgence, de coordination et de gestion des camps. Cette collaboration a été encore resserrée lorsqu'en avril 2008 le HCR a appuyé la candidature d'UN-Habitat à la qualité de membre du CPI, entérinée par la suite par les hauts responsables du CPI.

20. Un certain nombre d'autres organisations n'appartenant pas à la famille des Nations Unies, notamment l'OIM, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont toujours des partenaires importants pour le HCR. En octobre 2007, le Haut Commissaire a rencontré le Président du CICR pour la réunion stratégique annuelle. Cette réunion a été suivie de rencontres au niveau technique et, à la fin de l'année, le HCR, le CICR et la FICR ont mis la dernière main à des accords types à utiliser avec des partenaires du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de faciliter la coopération entre les bureaux du HCR sur le terrain et leurs interlocuteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

IV. PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

21. Les ONG constituent toujours le groupe le plus important de partenaires du HCR par le biais desquels un tiers des dépenses de l'Organisation transite. Le HCR s'emploie toujours à resserrer ses liens de partenariat avec les ONG tant au niveau opérationnel que stratégique. En 2007, le pourcentage des fonds du HCR décaissés par l'entremise des ONG et d'autres partenaires d'exécution s'est élevé à 34 pour cent des dépenses totales, contre 31,5 pour cent en 2006. En même temps, le HCR a renforcé sa participation au niveau stratégique, notamment par le biais de la formation d'un groupe de référence des ONG sur la réforme interne du HCR et la signature d'accords supplémentaires de partenariats stratégiques.

22. En 2007, le HCR a signé 629 accords de mise en œuvre avec des ONG internationales et 467 avec les ONG nationales. Outre ce partenariat au niveau des opérations, et en vue de renforcer encore les dispositifs existants, le HCR a également resserré ses partenariats stratégiques en signant des memoranda d'accord avec quatre organisations : le Conseil danois pour les réfugiés, concernant les moyens d'existence et la réintégration ; le Comité international de secours, pour la protection, la création de capacités, l'éducation, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la nutrition ; le Corps

médical international, pour la santé et la nutrition ; et le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés, pour le plaidoyer et la formation. De concert avec ses partenaires ONG et autres, en juillet 2007, le HCR a approuvé les principes de la plateforme humanitaire globale de partenariat : égalité, transparence, ciblage sur les résultats, responsabilité et complémentarité.

23. La troisième retraite mondiale HCR-ONG sur la protection internationale s'est tenue en mars 2008. Elle a regroupé 40 participants de 16 ONG, y compris 3 réseaux d'ONG : InterAction, Conseil américain pour les réfugiés et CIAB. Ce forum n'a pas seulement discuté de questions cruciales contemporaines de protection mais a également mis au point un programme conjoint pour résoudre certains des problèmes de protection les plus importants à long terme identifiés par le HCR et ses partenaires.

24. Dans le contexte de l'étude de terrain dans le cadre de la réforme interne du HCR, le HCR a invité les ONG à constituer un groupe de référence pour fournir une contribution au processus de réforme en se fondant sur leur point de vue en tant que partenaires sur le terrain. Le groupe de référence des ONG a donné des conseils et une information précieuse, permettant au HCR d'identifier des moyens spécifiques de s'adapter aux nouveaux défis rencontrés sur le terrain. Dès l'achèvement de l'étude de terrain, le HCR a demandé au groupe de référence des ONG de continuer à fournir des contributions aux efforts du HCR en matière de réforme.

25. Conformément aux objectifs du HCR en matière de resserrement des liens de partenariat avec les organisations de secteurs non traditionnels, le HCR a déployé des efforts avec un groupe d'ONG venant d'Afrique afin d'étudier les moyens d'améliorer la viabilité à long terme de ces ONG et de renforcer leur participation à long terme. Le HCR s'est félicité du projet de proposition « Partnership for affected Populations ; Enhancing the Work of UNHCR and its African NGO partners ». Les activités concernant cette question se poursuivront avec ce groupe.

26. Le HCR constitue l'un des acteurs clés des Nations Unies dans le cadre de la plateforme humanitaire globale. La réunion annuelle de cette plateforme a pris acte d'une prise de conscience et d'une participation plus élevées dans la mise en œuvre des principes de partenariat. Le Haut Commissaire s'engage fermement à participer aux activités de cette plateforme qui constitue une instance unique réunissant les organes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que les ONG sur un pied d'égalité. Grâce à la participation conjointe de ces différents acteurs humanitaires, la plateforme humanitaire mondiale offre une tribune ouverte et égalitaire à une réflexion honnête et novatrice sur des thèmes stratégiques tels que l'espace humanitaire et la création de capacités. Le HCR continuera à offrir encouragement et appui pratique à cette plateforme tout au long de l'année à venir.

V. CONCLUSION

27. Le partenariat restera la pierre angulaire de l'approche du HCR face aux défis actuels et nouveaux, y compris ceux qui sont lancés par les changements climatiques, la crise alimentaire mondiale et le rétrécissement de l'espace humanitaire. Le HCR continuera de tenir le Comité permanent informé en la matière et se réjouit par avance des conseils qu'il lui fournira sur les moyens d'améliorer encore ses liens de partenariat à l'avenir.

